



Commission Régional FUTSAL

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion du lundi 03 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 2

Poule B

24565909 COURBEVOIE FUTSAL 1 / SPORTING CP 2 du 17/03/2023

Lecture du courriel de COURBEVOIE FUTSAL et du rapport de l'arbitre Officiel confirmant une erreur lors de la saisie du score sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

COURBEVOIE FUTSAL 1 = 4 buts.

SPORTING CP 2 = 1 but.

Régional 3

Poule A

24565999 CHAVILLE FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 2 du 17/03/2023

La Commission accuse réception des courriels des 2 équipes et entérine les compositions ci-dessous et réitère sa demande auprès de l'arbitre officiel sur le résultat du match et les éventuels avertissements.

Composition de CHAVILLE FUTSAL 1 :

N°1 DELAS Gabriel (capitaine)

N°3 RASHWAN Karim

N°4 RABENANDRASANA Clément

N°5 KORE Ivan

N°6 KEITA Lamin

N°7 PERMAL Marvin

N°8 PERAT Jules

N°10 BOISSA Fayad

N°11 KEITA Ibrahim

Composition de TORCY EU FUTSAL 2 :

N°1 FAINKE Dumbo
N°2 TRAORE Macira
N°5 MAATI Ammar
N°6 TRAORE Sabou (capitaine)
N°7 DEVAUX Joss
N°8 CHOUAI Idriss
N°9 MOKOKO Victor
N°10 SIROP Adrian

Poule B**24566100 VISION NOVA 1 / B2M FUTSAL 1 du 31/03/2023**

Match non joué.

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de B2M FUTSAL et demande :

- Au club de VISION NOVA de lui transmettre :
 - Un rapport précisant les conditions du non-déroulement du match.
 - La feuille de match de la rencontre
- A l'arbitre officiel un rapport complémentaire précisant :
 - À quelle heure les 2 équipes étaient en mesure de jouer la rencontre (avec des maillots différents)

Rapport à transmettre pour la réunion du 11/04/2023.

24566098 SENGOL 77 2 / AVON FUTSAL 1 du 01/04/2023

La Commission,

Pris connaissance des différents courriels d'AVON FUTSAL et de la feuille de match,
Enregistre le forfait non avisé d'AVON FUTSAL (1^{er} forfait).

24566104 B2M FUTSAL 1 / SENGOLL 77 2 du 15/04/2023

Réception du courriel de B2M FUTSAL accompagné de l'attestation d'indisponibilité du gymnase.
Ce match est reporté au **samedi 22/04/2023**.

Poule C**24566191 LILAS FC 1 / PARMAIN FUTSAL 1 du 15/04/2023**

Demande des LILAS FC pour reporter le match au samedi 22/04/2023 (motif : gymnase indisponible).
Accord de la Commission sous réserve de la réception pour le mardi 11/04/2023 du justificatif Municipal d'indisponibilité du gymnase (Attestation ou mail).
A défaut le match restera maintenu à la date initiale.

Poule D**24566262 AVICENNE ASC 1 / LA TOILE 1 reporté au 08/04/2023**

Reprise de dossier.

La Commission accuse réception du courriel d'AVICENNE ASC proposant un report au samedi 29/04/2023,

Elle demande au club d'AVICENNE ASC de transmettre un justificatif de la Mairie de PONTOISE indiquant que le club ne dispose pas :

1. d'un gymnase de repli le samedi 08/04/2023
2. d'un créneau pouvant accueillir ce match le lundi 10/04, mardi 11/04 et mercredi 12/04 (à partir de 20h00).

Elle rappelle que:

- ce match a déjà été reporté 2 fois.
- une date butoir a été fixée par la Commission le 12/04/2023.
- ce match doit se dérouler avant la rencontre contre PUTEAUX FUTSAL prévue le 22/04/2023 pour des raisons d'équité sportive.

retour souhaité pour le 06/04/2023 au plus tard ;

Copie de la présente décision à la Mairie de PONTOISE.

Championnat Régional - Seniors
Feuilles de match manquantes

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A – 24565830 CRETEIL FUTSAL 2 / ETOILE MELUN FUTSAL 1 du 01/04/2023
Régional 2 – poule B – 24565916 CHAMPS FUTSAL 1 / VECTEUR SPORT 1 du 01/04/2023

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ**Régional 1****24580441 PARIS ELITE 1 / VIKING CLUB PARIS 1 du 26/03/2023**

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance du courriel de PARIS ELITE FUTSAL expliquant les raisons du non-déroulement de la rencontre (gymnase réquisitionné pour l'hébergement de migrants),

Considérant que la rencontre était initialement prévue au gymnase de la plaine,

Considérant que le club de PARIS ELITE FUTSAL a formulé via Footclubs une modification du lieu du match pour positionner la rencontre au gymnase des Cévennes,

Considérant que ce changement a été entériné par la Commission lors de sa réunion du 12/09/2023,

Considérant que dans son courriel, la mairie de Paris indique que le club de PARIS ELITE FUTSAL ne bénéficiait pas d'AOT pour jouer au gymnase des Cévennes le 26/03/2023,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité de PARIS ELITE FUTSAL, qui a proposé de jouer le match dans un gymnase qui s'est avéré ne pas être disponible le jour du match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à PARIS ELITE FUTSAL (-1pt – 0 but) pour en attribuer le gain à VIKING CLUB PARIS (3pts – 0 but).

Régional 2**Poule A****25211653 PARIS FEMININ FUTSAL 13 1 / SPORTING CP 2 du 08/04/2023**

La Commission prend note du courriel de PARIS FEMININ FUTSAL 13 et enregistre le 2^{ème} forfait de cette équipe.

PARIS FEMININ FUTSAL 13 – 764132 – gymnase Thomas Mann

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives du 29/03/2023 sur les raisons ayant conduit au non-classement du gymnase Thomas Mann et demande au club de PARIS FEMININ FUTSAL 13 de proposer un gymnase de repli pour les 2 dernières rencontres de la saison à domicile ci-dessous.

25211661 PARIS FEMININ FUTSAL 13 1 / BONDY CECIFOOT 1 du 14/05/2023

25211632 PARIS FEMININ FUTSAL 13 1 / SPEALS US 1 du 11/06/2023

25211652 SPEALS US 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 08/04/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande report de SPEALS US au 29/04/2023 (motif : match de Coupe départementale U18 Futsal),

Considérant que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande et précise que le match peut éventuellement être décalé au dimanche 09/04/2023 ou avancé avec l'accord de l'adversaire.

Copie de la présente décision au District Parisien de Football.

25211655 B2M FUTSAL 1 / BONDY CECIFOOT 1 du 15/04/2023

La Commission,

Pris connaissance :

. du courriel de B2M FUTSAL accompagné de l'attestation d'indisponibilité du gymnase,

. des propositions de B2M FUTSAL pour décaler le match au lundi 17/04/2023 ou samedi 20/05/2023

Considérant que BONDY CECIFOOT dispute les 1/4 de Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf le mercredi 19/04/2023,

Considérant que la date du samedi 20/05/2023 est trop éloignée dans le calendrier,

Par ces motifs,

1. Ne peut pas répondre favorablement aux demandes de B2M FUTSAL sur les dates de report proposées.
2. Demande à B2M FUTSAL s'il dispose du gymnase le samedi 22/04/2023 (des rencontres Seniors Masculine et U18 Futsal étant déjà programmées le 22/04/2023),

A défaut, le match sera reporté au samedi 29/04/2023.

La Commission précise également que le match peut éventuellement être avancée dans la semaine du 10 au 14 avril avec l'accord des 2 clubs.

Poule B

24580651 PARIS FEMININ FUTSAL 13 2 / SPORTING CP 1 du 08/04/2023

La Commission prend note du courriel de PARIS FEMININ FUTSAL 13 et enregistre le 3^{ème} forfait de cette équipe qui entraîne son forfait général.

24580653 HAY 94 FUTSAL 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 08/04/2023

Demande de PARIS XIV FUTSAL pour décaler le match au dimanche 09/04/2023.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'HAY 94 FUTSAL à transmettre au plus tard le vendredi 07/04/2023 – 12h00.

**Championnat régional Futsal Féminin
Feuilles de match manquantes**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 1 – 24580447 VIKING CLUB PARIS 1 / GARGES FCM 1 du 02/04/2023

CRITERIUM U18 FUTSAL

Niveau 1

25535043 ASNIERES FUTSAL 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 01/04/2023

Réception des courriels de la Mairie et du club d'ASNIERES FUTSAL indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au 29/04/2023.

Niveau 2**25535086 INTERNATIONAL DE PARIS 1 / FUTSAL DE NEUILLY 1 du 02/04/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de FUTSAL DE NEUILLY (2^{ème} forfait).

25535087 ESP 18 FUTSAL 2 / JOLIOT GROOM'S 1 du 01/04/2023

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de JOLIOT GROOM'S (2^{ème} forfait).

25535096 FOOT INDOOR LOISIR 1 / JOLIOT GROOM'S 1 du 27/05/2023 avancé au 22/04/2023

La Commission,

Pris connaissance :

. des courriels de FOOT INDOOR LOISIR et de la mairie de GOUSSAINVILLE,
. des nouvelles dates proposées par FOOT INDOOR LOISIR (samedi 08/04 puis samedi 17/06),
Considérant que JOLIOT GROOM'S a refusé la date du samedi 08/04/2023,
Considérant que la date du 17/06/2023 est trop éloignée,
Considérant qu'il est précisé que le gymnase PARISI est indisponible le 22/04/2023 jusqu'à 12h00,
Par ces motifs,
Maintient la rencontre au samedi 22/04/2023 mais fixe le coup d'envoi à 13h00.

Copie de la présente décision à la mairie de GOUSSAINVILLE.

Niveau 3**Poule B****25535212 ARTISTES FUTSAL 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 19/03/2023**

La Commission, en l'absence de retour des documents complémentaires demandés lors de sa dernière réunion au club de DRANCY FUTSAL, entérine l'absence de l'équipe de DRANCY FUTSAL pour ce match et enregistre un forfait pour cette équipe.

25535221 PARIS XIV FUTSAL 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 du 02/04/2023

Match non joué,

La Commission,

Lecture du rapport de l'arbitre Officiel indiquant que le club de PARIS XIV FUTSAL l'a contacté le jour du match pour lui indiquer que le gymnase était indisponible suite à un mouvement de grève,
Considérant que l'arbitre s'est présenté au gymnase et qu'il a constaté l'absence des 2 équipes et que le gymnase était accessible,
Par ces motifs,
Demande un rapport aux 2 équipes expliquant les raisons de leur absence ce jour-là.

25535208 DRANCY FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 reporté au 08/04/2023

La Commission prend note des échanges des 2 clubs et procède à l'inversion du match (coup d'envoi 19h00).

Poule C**25535266 KB FUTSAL 1 / ROISSY ENBRIE FUTSAL 2 du 01/04/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de ROISSY EN BRIE FUTSAL (2^{ème} forfait).

Critérium régional U18 Futsal Feuilles de match manquantes

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Niveau 1 - 25535040 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 du 01/04/2023

Niveau 3 – Poule A – 25535131 FUTSAL PAULISTA 1 / ARGENTEUIL FUTSAL 1 du 01/04/2023

Niveau 3 – Poule A – 25535134 CBPS 78 1 / MARCOUVILLE CITY 2 du 01/04/2023

Niveau 3 – Poule B – 25535222 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / PARIS ACASA 2 du 01/04/2023